

Je veux parler de l'enlèvement de Ryan Kevin Johnston, âgé de trois ans et demi. Son père l'a enlevé le 28 janvier 1988, puis il a disparu sans laisser de traces. Il a fallu beaucoup de temps pour avoir accès aux dossiers fédéraux et provinciaux.

Il a fallu quatre mois pour apprendre de la banque de données fédérale qu'aucune nouvelle adresse n'avait été communiquée. De plus, la loi interdit l'accès à l'information recueillie en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est étrange que cette loi nous autorise à obtenir l'adresse d'une personne qui fraude l'impôt, mais non celle d'une personne qui enlève un enfant. Rien n'est plus odieux que l'enlèvement d'un enfant et nous devrions modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre que les kidnappeurs d'enfants soient jugés selon le Code criminel.

\* \* \*

[Français]

## L'AÉROSPATIALE

### LA PART DU QUÉBEC

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, le 21 avril dernier, le gouvernement fédéral, par la voix du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. de Cotret), annonçait la décision du gouvernement conservateur de participer à la station spatiale américaine. A ce moment-là, le ministre s'engageait, garantissait que la répartition des contrats serait de 35 p. 100 pour le Québec et de 35 p. 100 pour l'Ontario. Malheureusement, nous apprenons ce matin que déjà, à ce jour, l'Ontario a obtenu 77.8 p. 100 des contrats et le Québec, un maigre 17.9 p. 100.

Monsieur le Président, au rythme que cela va, tous les contrats vont être donnés, et lorsque le gouvernement va annoncer l'Agence spatiale à Montréal, cela sera une coquille vide. Il ne restera plus rien à donner, l'Ontario va avoir la grosse part du gâteau.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE POMMES DE TERRE ET DE HOMARDS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, hier, le ministre du Commerce extérieur s'est moqué du député d'Egmont lorsque ce dernier a tenté de savoir pourquoi les pêcheurs de homard et les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard étaient les dernières victimes de l'accord commercial signé avec les États-Unis. Je tiens à lui dire que son gouvernement semble prendre un malin plaisir à s'attaquer à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre.

Pourquoi, en l'occurrence, le gouvernement permet-il à la plus petite province du Canada d'être victime des changements

continuels d'attitude des Américains au sujet de cet accord commercial? Le premier ministre s'inquiète tellement de cet accord, qu'il se fiche, semble-t-il, de tout le reste.

Quelles mesures le ministre du Commerce extérieur est-il disposé à prendre en réponse à une initiative américaine touchant les homards et les pommes de terre qui, comme il le sait, nuit à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et, en fait, aux provinces de l'Atlantique? A part de faire preuve de grandiloquence, qu'est-il disposé à faire concrètement?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition est bien mal placé pour parler de grandiloquence alors qu'il menace de déchirer un accord conclu par les États-Unis et le Canada. Il est le principal expert mondial en la matière.

● (1120)

En ce qui a trait à la question de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cas des pommes de terre, l'opposition ne cesse de crier au loup. Que s'est-il passé dans ce cas-là? Le comité des finances du Sénat américain a proposé que la législation américaine donne au président le pouvoir de négocier des limites quantitatives bilatérales avec le Canada au sujet des pommes de terre. Il s'agit tout simplement de donner au président le pouvoir de négocier.

Ce dernier peut le faire, mais il faut deux parties pour conclure un accord. Manifestement, il n'y a rien à redire à cela. Il ne fait que recommander au gouvernement de négocier. Voilà pour ce qui est de la menace qui pèse sur les pommes de terre. Nous n'allons accepter aucune mesure tendant à limiter les exportations de pommes de terre du Canada vers les États-Unis.

En ce qui a trait au homard, je pourrais dire à l'honorable chef de l'opposition—et transmettre le message au premier ministre Ghiz—que les États-Unis ont présenté une nouvelle loi fédérale sur la taille des homards en 1987. En vertu des règlements pertinents, la taille minimale passera à 3 pouces et sept trente-deuxième cette année, et le reste.

Une rencontre entre les représentants de l'industrie, des gouvernements concernés et des pêcheurs a eu lieu à Charlottetown à ce sujet le 15 mai et on a discuté alors des répercussions de ces règlements sur la pêche au homard au Canada. Tous les représentants des gouvernements provinciaux, excepté celui du Québec, ont souscrit à une augmentation de la taille des carapaces. La situation diffère quelque peu de l'impression que l'on donne dans la population. En outre, il s'agit-là d'un règlement déjà pris par les autorités fédérales américaines.

En ce qui a trait aux précisions que les membres du comité concerné ont proposé il y a plusieurs jours d'apporter à l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous nous y opposons. Selon nous, ces précisions n'ont pas leur place dans la législation. Nous avons décidé de faire parvenir une note de protestations. Nous allons défendre avec vigueur les intérêts du pays.